

Ville de Rennes
DMT

(Séance du 4 décembre 2017)

DCM 2017-0468 - Aménagement et services urbains, environnement – Plan de déplacement Piéton - Approbation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil municipal a été appelé à siéger par l'envoi d'une convocation accompagnée de l'ordre du jour contenant une note de synthèse pour chaque dossier et adressée le 28 novembre 2017, soit au moins cinq jours francs avant la séance.

La séance publique est ouverte à 17 h 04 sous la présidence de Mme Appéré, Maire. Elle est interrompue de 17 h 07 à 17 h 10, de 19 h 32 à 20 h 04 et est levée à 23 h 09.

PRÉSENTS : Mme Appéré, Maire ; M. Sémeril, Mme Briéro, M. Berroche, Mme Rault, M. Bourcier, Mme Debroise, MM. Hervé, Le Bougeant, Mme Bougeard, MM. Careil, Chardonnet, Mmes Krüger, Noisette, M. Lahais, Mme Rousset, M. Le Moal (à partir de 17 h 24), adjoints ; MM. Léziart, Ech-Chekhchakhi (à partir de 17 h 52), Guillotin, Puil (jusqu'à 19 h 32 et à partir de 20 h 14), Maho-Duhamel, Mme Marie, M. Besnard, Mmes Pellerin, Phalippou, M. Morel, Mmes Condolf-Férec, Letourneux (à partir de 18 h 44), MM. Hamon, Jégou, Mmes Faucheux, Andro, Rougier, Sohier, MM. Nadesan, Pommier, Mme Daunis (jusqu'à 19 h 32 et à partir de 20 h 14), MM. Tual, Bongart, Mme Rolandin, MM. Le Brun (jusqu'à 22 h 50), Cressard, Mmes de Villartay, Jouffe-Rassouli, M. Plouvier, Mmes Dhalluin (à partir de 17 h 44), Bouvet, M. Guiguen, Mmes David (à partir de 18 h 58), de Bergevin (à partir de 20 h 04), conseillers municipaux.

ABSENTS avec procuration de vote : Mme Briand représentée par Mme Bougeard, Mme Marchandise-Franquet représentée par Mme Rault, M. Goater représenté par Mme Rougier, M. Le Gargasson représenté par M. Tual, Mme Eglizeaud représentée par Mme Debroise, Mme Robert représentée par Mme Andro, M. Theurier représenté par Mme Faucheux, Mme Salaün représentée par M. Bourcier, M. Pelle représenté par Mme Bouvet, M. Caron représenté par Mme Dhalluin (à partir de 17 h 44 – rapports 545 et suivants), Mme David représentée par M. Cressard (jusqu'à 18 h 58 – rapports 411 à 546), Mme de Bergevin représentée par Mme Rolandin (jusqu'à 19 h 32 – rapports 411 à 478)

ABSENTS sans procuration de vote : M. Le Moal (jusqu'à 17 h 24 – rapport 411), M. Ech-Chekhchakhi (jusqu'à 17 h 52 – rapports 411 et 545), M. Puil (de 20 h 04 à 20 h 14), Mme Letourneux (jusqu'à 18 h 44 – rapports 411, 545 et 511), Mme Daunis (de 20 h 04 à 20 h 14), M. Caron (jusqu'à 17 h 44, rapport 411), M. Le Brun (à partir de 22 h 50 – rapports 527 et suivants), Mme Dhalluin (jusqu'à 17 h 44 – rapport 411).

Les rapports ont été présentés dans l'ordre suivant : 411, 545, 511, 546, 477, 478, 471, 428, 420, 412 à 419, 421 à 427, 429 à 470, 472 à 476, 479 à 510, 512 à 544, 547 et 548.

M. Lahais est nommé secrétaire et le compte rendu sommaire de la séance ordinaire du 9 octobre 2017 est adopté.

Mme Rault :

Je vous propose, mes chers collègues, d'adopter le projet de délibération suivant, qui vous a été présenté en commission aménagement et développement durable :

Rapport,

Dans la continuité des initiatives mises en œuvre depuis 2008 au titre du Code de la rue, la Ville de Rennes souhaite poursuivre ses actions en faveur des modes actifs. La municipalité réaffirme ainsi sa volonté d'une ville plus accessible aux piétons, aux cyclistes et à l'ensemble des modes de déplacements alternatifs à la voiture en mettant notamment en œuvre les recommandations récentes du Plan d'Action pour les Mobilités Actives (PAMA2015).

Ainsi, et afin de compléter les outils de planification permettant une mise en place pertinente de ses actions en faveur notamment des piétons, le conseil municipal est aujourd'hui amené à se prononcer en faveur d'un "Plan Piéton Rennais" dont l'objectif est de faciliter la pratique de la marche à Rennes.

Soulignons au passage la difficulté de représentation de la part modale "marche à pied" dans l'expression des déplacements vus sous un angle strictement fonctionnel. En effet, malgré une valeur relativement forte à Rennes (37 % dans l'enquête ménage déplacement de 2007, qui sera actualisée par Rennes Métropole en 2018), la marche est encore trop souvent sous-représentée par sa nature diffuse, ou encore en négligeant le fait qu'elle accompagne bel et bien la plupart des autres modes de déplacement mais que seul le mode principal est pris en compte pour le calcul de part modale.

Précisons par ailleurs que toujours selon l'enquête ménage déplacement de 2007, si 72 % des Rennais travaillaient à Rennes, la moitié environ utilisaient encore leur véhicule personnel pour se rendre au travail, laissant entrevoir un nombre de déplacements de courtes distances envisageables par les modes actifs. À l'échelle nationale, 10 % des trajets motorisés se font sur des distances inférieures à 1 km.

Rappelons enfin les enjeux de santé publique liés aux modes de vie contemporains et la sédentarité en particulier, mais aussi à la lutte contre la pollution de l'air et comme levier supplémentaire au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), pour lesquels la marche apporte une réponse simple et efficace, accessible à tous.

Afin d'accompagner positivement ces évolutions et de promouvoir davantage la marche en tant que mode de déplacement à part entière, le plan piéton rennais s'articule autour de 3 principaux leviers décrits ci-après :

1. Affirmer la politique en faveur de la marche

Il sera proposé d'informer sur les bienfaits de la marche, et de promouvoir les itinéraires aménagés par des cartes et dépliants également en lien avec des applications numériques, ou encore par la création d'événements tels que la journée de la marche ou des actions communes avec le vélo.

Par ailleurs, partager une culture commune avec les associations d'usagers fait déjà partie de la philosophie à l'œuvre, il s'agira de la décliner aux usagers piétons de la même manière que sur la pratique du vélo, avec également la réalisation d'un guide technique de prescriptions d'aménagement.

.../...

Enfin, l'expérimentation de nouveaux aménagements et dispositifs de sécurité est un axe à développer afin de contribuer à réinventer la place des différents modes sur l'espace public, à l'instar du dispositif de cédez-le-passage en amont des traversées piétonnes testé depuis quelques mois sur cinq sites de la ville, ou encore en participant aux appels à projets "Rues aux enfants" organisé par l'association "Rue de l'avenir".

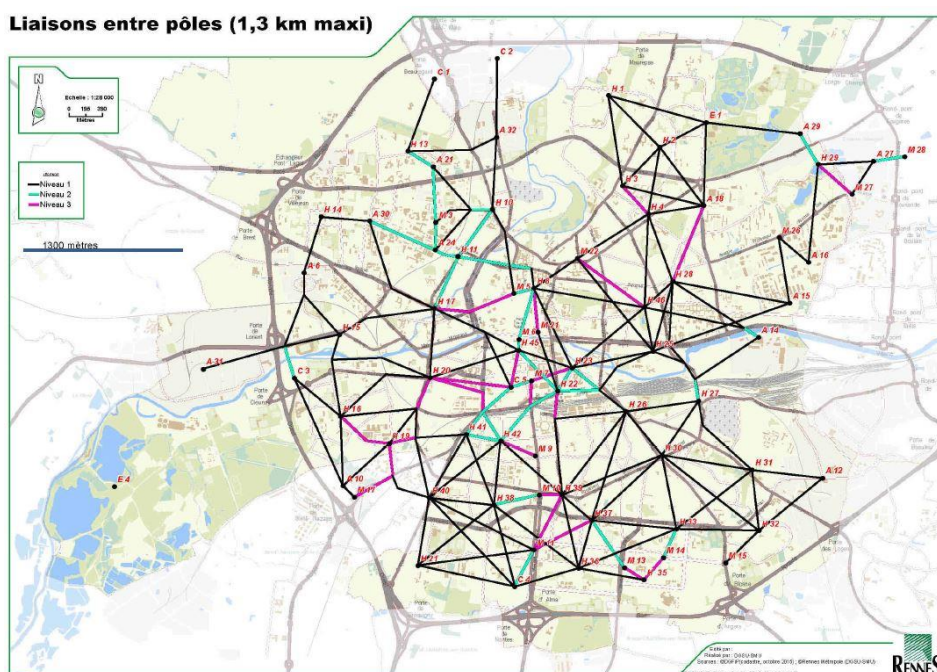
2. Faciliter les déplacements à pied

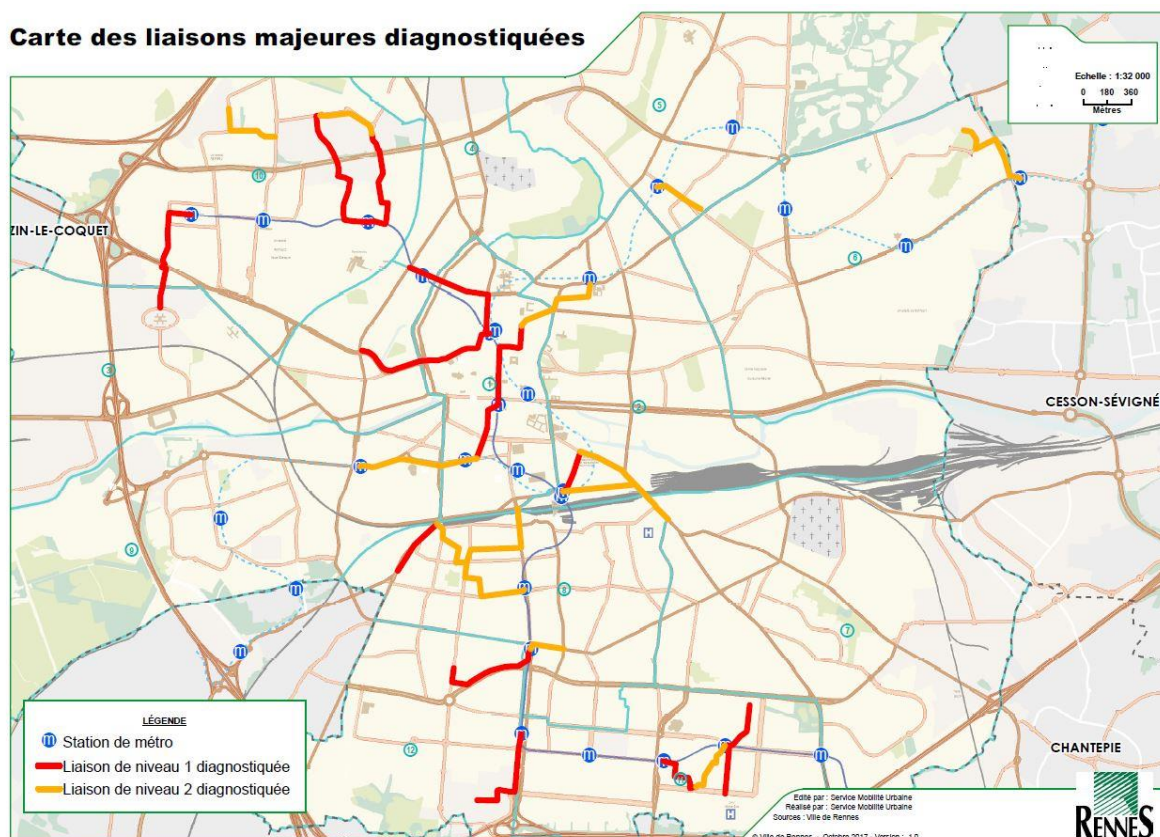
Ce point constitue véritablement l'axe majeur du plan piéton rennais. Outre le traitement des grandes traversées piétonnes et des discontinuités, la principale nouveauté est l'introduction de la notion de liaisons majeures.

Ces liaisons visent à renforcer l'attractivité de la marche comme mode de déplacement à part entière entre les principaux quartiers, les zones d'activité ou de commerce, les grands espaces verts et le centre-ville, sur lequel nous pourrions mettre en place une stratégie de développement de nouveaux secteurs piétonniers à partir de 2020 en nous appuyant sur l'arrivée de la ligne b du métro avec les changements de comportement qu'elle induira.

Afin d'objectiver la réalisation de ces aménagements à l'échelle de la ville, ces liaisons sont définies sur des itinéraires ne dépassant pas la distance relative de 1300 mètres, praticable en 20 minutes environ à une vitesse moyenne de 4 km/h, représentant le domaine de pertinence de la marche. Au-delà, un autre mode de déplacement est en effet la plupart du temps envisagé.

LE RESEAU DE LIAISONS MAJEURES





Sécuriser les déplacements à pied

La tendance nationale d'augmentation du nombre d'accidents et de victimes parmi les piétons et cyclistes se manifeste également à Rennes.

À ce titre, la municipalité rappelle son attachement à prendre en considération, en s'appuyant sur sa politique de modération de la vitesse dans les quartiers, la place des usagers les plus vulnérables avec des actions existantes auprès des plus jeunes, mais aussi des personnes âgées pour lesquelles des actions transversales sont en cours à travers la démarche "Rennes ville amie des aînés". Par ailleurs, le travail sur les liaisons majeures permettra de poursuivre le déploiement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE).

Il s'agira aussi de mettre en place une stratégie de suivi et de traitement des points noirs, qu'ils soient issus de l'observation des zones d'accumulation d'accidents comme du diagnostic des aménagements pouvant provoquer des situations à risque pour les piétons.

Toutes ces initiatives, auxquelles la Ville apporte son soutien, participent à l'essor d'une véritable culture locale en faveur des modes alternatifs à la voiture.

Considérant que la marche est le seul mode de déplacement ne faisant pas l'objet d'une politique dédiée visant à mettre en cohérence et à planifier les actions en sa faveur, j'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir approuver le plan Piéton rennais.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

*

*

*

Le débat relatif à cette délibération est inséré dans le document «Séance publique du 4 décembre 2017 – Transcription des débats».

Affiché le : 7 décembre 2017
